

Ministère de l'Éducation du Québec

L'alphabétisation au Québec

**Rapport provincial déposé
à la
Conférence provinciale
et territoriale en alphabétisation**

2004

Table des matières

1	La définition de l’alphabétisation.....	1
2	Le cadre légal et stratégique des activités d’alphabétisation	3
3	Les organismes responsables de la prestation des services d’alphabétisation et du soutien à ces services	5
3.1	Les autres groupes engagés dans la promotion de l’alphabétisation et les formes de partenariat	6
3.1.1	Les groupes de promotion de l’alphabétisation au Québec.....	6
3.1.1.1	L’alphabétisation en français	6
3.1.1.1.1	La Table des responsables de l’éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec.....	6
3.1.1.1.2	Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec.....	7
3.1.1.1.3	Le Centre de documentation sur l’éducation des adultes et la condition féminine.....	8
3.1.1.1.4	La Fondation pour l’alphabétisation	10
3.1.2	L’alphabétisation en anglais	11
3.1.2.1	Les Literacy Partners of Quebec.....	11
3.1.2.2	Le Centre for Literacy	11
3.1.2.3	Le Quebec Literacy Working Group	12
3.1.2.4	L’Alphabétisation Laubach du Canada-Québec/ Les volontaires de l’alphabétisation du Québec.....	13
3.1.2.5	La Quebec English Literacy Alliance	13
3.1.2.6	Les formes de partenariat	14

4	L'aspect démographique.....	15
4.1	Les commissions scolaires	15
4.2	Les organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation	15
5	Le financement des services d'alphabétisation.....	16
6	Les priorités de 2003-2004 et de 2004-2005	17
6.1	Les priorités de 2003-2004.....	17
6.1.1	La <i>Politique gouvernementale d'éducation des adultes</i> <i>et de formation continue</i>	17
6.1.2	La rénovation du curriculum.....	17
6.1.3	La prévention de l'analphabétisme.....	18
6.1.4	L'alphabétisation et les jeunes adultes	20
6.1.5	L'accueil des personnes peu scolarisées.....	20
6.1.6	Les <i>Initiatives fédérales-provinciales conjointes</i> <i>en matière d'alphabétisation</i>	20
6.1.6.1	La campagne de promotion de l'alphabétisation	20
6.1.6.2	Les réflexions sur les perspectives d'avenir.....	20
6.1.6.3	La recherche.....	21
6.1.6.4	La formation à distance	22
6.1.6.5	Les technologies de l'information et des communications	22
6.1.7	Le secteur anglophone	22
6.2	Les priorités de 2004-2005	23
6.2.1	La formation générale commune de base	23
6.2.2	La prévention de l'analphabétisme.....	23
6.2.3	L'accueil des personnes peu scolarisées.....	24
6.2.4	Les <i>Initiatives fédérales-provinciales conjointes</i> <i>en matière d'alphabétisation</i>	24
6.2.4.1	La campagne de promotion de l'alphabétisation	24
6.2.4.2	Les réflexions sur les perspectives d'avenir.....	24
6.2.4.3	La recherche.....	24
6.2.4.4	La formation à distance	25
6.2.4.5	Les technologies de l'information et des communications	25

6.2.5	Le secteur anglophone	25
7	Le personnel des services d’alphabétisation du gouvernement	26
8	La personne-ressource en matière d’alphabétisation au ministère de l’Éducation	27

1 La définition de l'alphabétisation

Au Québec, les commissions scolaires qui offrent des services d'alphabétisation doivent assurer ces derniers en tenant compte des fins énoncées à l'article 5 du *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*¹ :

« L'alphabétisation a pour but de permettre à l'adulte :

- 1° d'accéder, le cas échéant, à d'autres services de formation;
- 2° d'augmenter ses capacités dans différents domaines d'apprentissage;
- 3° d'exercer ses rôles familiaux et sociaux. »

Ces services peuvent être donnés dans les deux langues officielles, soit en français et en anglais. La population québécoise peut aussi avoir recours aux services des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation, qui veulent atteindre sensiblement les mêmes objectifs que les commissions scolaires. Le ministère de l'Éducation soutient ces organismes par l'intermédiaire du *Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation* (PACTE), un programme de financement qui vise à :

- reconnaître et promouvoir l'action des organismes d'action communautaire autonome œuvrant dans des domaines relevant de la mission du ministère de l'Éducation;
- aider financièrement ces organismes à s'acquitter de leur mission dans les domaines suivants :
 - alphabétisation populaire;
 - prévention de l'analphabétisme et lutte au décrochage scolaire;
 - réinsertion des décrocheurs;

1. *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*, décret 652-2000, à jour au 8 juin 2004, Québec, Éditeur officiel du Québec, 2004, art. 5.

- formation continue, recherche et développement;
- représentation des regroupements nationaux reconnus par le ministère de l'Éducation².

Par ailleurs, dans le contexte de la réforme de l'éducation actuellement en cours au Québec, des travaux sont menés afin de redéfinir les services d'enseignement à offrir aux personnes ayant moins de neuf années de scolarité ou comptant de neuf à treize années de scolarité, mais ne détenant pas de diplôme d'études secondaires (DES). Ces travaux ont pour objet de créer, relativement à la formation générale de base, de nouveaux services d'enseignement. C'est ainsi que l'alphabétisation, le présecondaire et le premier cycle du secondaire vont être intégrés dans la formation générale commune. Cette opération, qui a débuté à l'automne 1999, devrait permettre la mise en place de la nouvelle structure liée à la formation générale commune en 2006.

2. Ministère de l'Éducation, Direction de la formation générale des adultes, *Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation, PACTE*, Québec, ministère de l'Éducation, 2004, p. 1.

2 Le cadre légal et stratégique des activités d’alphabétisation

Du point de vue légal, comme nous l’avons mentionné dans la section 1, les services d’alphabétisation offerts dans les commissions scolaires sont prévus dans le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*, lui-même issu de la *Loi sur l’instruction publique*. L’article 448 de cette dernière stipule ce qui suit :

« Le gouvernement établit, par règlement, un régime pédagogique particulier applicable à la formation professionnelle et un régime particulier applicable aux services éducatifs pour les adultes.

« Ces régimes portent sur la nature et les objectifs des services éducatifs, de formation, complémentaires et, dans le cas des services éducatifs pour les adultes, d’alphabétisation et d’éducation populaire, ainsi que sur leur cadre général d’organisation. Ils déterminent, sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l’article 3, les conditions auxquelles une personne doit satisfaire pour bénéficier de la gratuité de ces services³. »

Il est important de noter que les services d’éducation populaire cités ci-dessus ne sont pas du même ordre que les services offerts par les organismes d’action communautaire autonome en alphabétisation. À l’heure actuelle, ceux-ci ne sont pas régis par un cadre légal, mais ils sont soumis aux modalités d’application du PACTE, administré par le ministère de l’Éducation.

3. *Loi sur l’instruction publique : LRQ*, chapitre I-13.3, à jour au 1^{er} juin 2004, Québec, Éditeur officiel du Québec, 2004, art. 448.

Par ailleurs, les articles 2 et 3 de la *Loi sur l'instruction publique* précisent le droit de la population québécoise aux services d'alphabétisation :

« Toute personne qui n'est plus assujettie à l'obligation de fréquentation scolaire a droit aux services éducatifs prévus par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement en vertu de l'article 448, dans le cadre des programmes offerts par la commission scolaire en application de la présente loi.

[...]

« Tout résident du Québec visé à l'article 2 a droit à la gratuité des services d'alphabétisation et à la gratuité des autres services de formation prévus par le régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes, aux conditions déterminées dans ce régime⁴. »

Le ministère de l'Éducation prescrit un programme précis d'alphabétisation depuis 1985. Celui-ci est décrit dans le *Guide de formation sur mesure en alphabétisation (GFMA)*⁵, et les commissions scolaires doivent s'y conformer. Ce document repose sur des orientations, des objectifs et des contenus de formation respectant la démarche de formation sur mesure, qui est axée sur les besoins des adultes.

Enfin, mentionnons que le plan d'action quinquennal qui accompagne la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, adoptée en mai 2002, comporte plusieurs mesures en matière d'alphabétisation, liées notamment aux services offerts tant dans les commissions scolaires que dans les organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation.

4. *Ibid.*, art. 2 et 3.

5. Ministère de l'Éducation, Direction de la formation générale des adultes, *Guide de formation sur mesure en alphabétisation*, 1996, Québec, ministère de l'Éducation.

3 Les organismes responsables de la prestation des services d'alphabétisation et du soutien à ces services

Dans les commissions scolaires, les services d'alphabétisation sont caractérisés par le même mode d'organisation que les autres services éducatifs. Ainsi, les entrées peuvent être fixes ou continues, et les sorties peuvent varier selon les besoins et les conditions de vie de chaque adulte. Les adultes inscrits en alphabétisation peuvent bénéficier de services d'accueil et d'aide, d'un soutien pédagogique, d'une aide à la démarche de formation ainsi que de services complémentaires. Le personnel qui donne la formation doit être titulaire d'un permis d'enseignement (personnel permanent ou contractuel) ou posséder une formation appropriée (personnel à taux horaire). Les services sont généralement offerts d'août à juin, mais les commissions scolaires peuvent aussi les proposer pendant la période estivale, selon la demande.

Dans les organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation, la gestion des services peut varier d'un groupe à l'autre selon les besoins des adultes inscrits. Ces groupes concluent souvent des ententes avec d'autres organismes d'action communautaire ou avec des organismes du milieu pour permettre aux adultes d'avoir accès à des ressources de soutien, notamment en matière de santé physique et psychologique, de prévention de l'analphabétisme et d'appui aux familles. Le personnel que comptent les organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation est sélectionné en fonction de critères qui leur sont propres. En général, ces groupes n'offrent pas de services durant la période estivale.

3.1 Les autres groupes engagés dans la promotion de l’alphabétisation et les formes de partenariat

3.1.1 Les groupes de promotion de l’alphabétisation au Québec

3.1.1.1 L’alphabétisation en français

3.1.1.1.1 La Table des responsables de l’éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec

La Table des responsables de l’éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec (TRÉAQFP) regroupe l’ensemble des 60 commissions scolaires francophones du Québec et constitue l’une des principales structures de concertation de ces organismes. Elle s’implique dans bon nombre de dossiers par le dépôt d’avis, la réalisation de recherches, la participation à divers comités, sous-comités et groupes de travail, la diffusion d’information provenant du ministère de l’Éducation et l’exercice d’autres activités requérant son expertise. Depuis 1999, la TRÉAQFP contribue de façon importante au développement de l’alphabétisation dans les commissions scolaires.

Au cours de l’année 2003-2004, la TRÉAQFP a réalisé, en tenant compte de la *Politique gouvernementale d’éducation des adultes et de formation continue* et du plan d’action qui l’accompagne, diverses actions correspondant aux cinq champs d’intervention suivants :

- le soutien au développement et à la diversification des services d’alphabétisation dans les commissions scolaires;
- l’information et la réflexion en vue d’instrumenter les commissions scolaires en ce qui a trait à l’alphabétisation et à la formation de base;
- le recrutement des personnes visées par les services d’alphabétisation et la visibilité de ces derniers, par l’intermédiaire de mesures axées sur le dynamisme du réseau des commissions scolaires et la transformation de l’offre de services de celles-ci;

- la collaboration à l'établissement de nouvelles modalités relatives aux *Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation* (IFPCA);
- la représentation de ses membres auprès de ses partenaires et dans des comités de travail en matière d'alphabétisation.

En 2004-2005, la TRÉAQFP continuera de concentrer ses efforts sur le développement, la concertation, la recherche, la réflexion et la promotion, et ce, tant en ce qui concerne l'alphabétisation en milieu de travail qu'en ce qui concerne le bilan des acquis, la visibilité des services, la représentation externe et le partenariat. Pour ce faire et être davantage rattaché aux besoins des centres en matière d'alphabétisation, la TRÉAQFP entreprendra au cours de l'année 2004-2005 une vaste tournée provinciale.

3.1.1.1.2 Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec

Créé en 1981, le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) témoigne de la volonté des groupes qu'il représente de se donner une force collective. Aujourd'hui, 76 groupes répartis sur tout le territoire québécois en sont membres.

Le RGPAQ a une double mission. D'une part, il voit à la promotion et au développement de l'alphabétisation populaire autonome ainsi que des organismes communautaires qui s'y consacrent. D'autre part, il veille à la défense des intérêts de ces organismes et des droits collectifs des personnes désavantagées par un faible niveau d'alphabétisation.

La mission du RGPAQ se traduit, notamment, par des actions politiques en faveur de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires offrant des services d'alphabétisation, par des sessions de formation et des publications sur l'alphabétisation populaire ainsi que par des interventions concrètes quant à la défense des droits des personnes analphabètes.

Le RGPAQ est un interlocuteur très important en matière d'éducation des adultes. Reconnu par le ministère de l'Éducation pour son expertise en alphabétisation populaire, il collabore avec ce dernier relativement à différents dossiers portant sur ce sujet.

3.1.1.1.3 Le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine

Le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF) a été reconnu juridiquement en 1983. Dans une perspective de démocratisation des connaissances, de reconnaissance du droit à l'information et de valorisation du patrimoine communautaire québécois, il rassemble, diffuse, fait la promotion, et rend accessible la documentation en français qui présente les savoirs et savoir-faire des différents milieux se consacrant à l'éducation des adultes, à l'alphabétisation et à la condition féminine au Québec et des communautés francophones du Canada.

Le CDEACF met à la disposition des groupes d'alphabétisation une banque de données documentaires très diversifiées qui comprend près de 6 000 titres. Celle-ci est consultable dans Internet, à l'adresse suivante : [www.cdeacf.ca/rubrique.php?sujet=2&document=25](http://www.cdeacf.ca/rubrique.php? sujet=2&document=25). Les documents qu'elle renferme peuvent également être consultés sur place, au CDEACF, et être prêtés à des individus ou à des bibliothèques.

Le CDEACF est le seul dépositaire des productions documentaires IFPCA depuis 1995. Il prête, pour des périodes déterminées, aux commissions scolaires et aux organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation qui en font la demande des troupes de matériel constituées à partir de ces productions et les accompagne dans la constitution de troupes personnalisées.

Des minibibliothèques mobiles destinées aux personnes adultes inscrites en alphabétisation dans ces organismes sont également mises à leur disposition.

Le CDEAF a en outre établi un lien entre la théorie et la pratique. En effet, à l'heure où les sources et les canaux d'information se multiplient et où le temps de lire et de réfléchir se raréfie, il organise des journées d'animation autour de documents choisis parmi ses nouvelles acquisitions. Ces journées portent sur des sujets d'actualité et s'inspirent de publications récentes dont le contenu pourrait permettre d'améliorer les interventions relatives à l'alphabétisation.

Enfin, depuis juillet 1997, le CDEACF s'est vu confier par le ministère de l'Éducation la tâche de créer dans Internet un espace francophone consacré à l'alphabétisation. Le site Internet *Espace alpha* (www.espacealpha.cdeacf.ca) propose un ensemble de ressources en français (autres sites, documents, services et méthodes pratiques) aux agentes et agents d'alphabétisation aussi bien qu'aux adultes en formation. On y trouve, notamment, le catalogue documentaire de l'alphabétisation du CDEACF, un répertoire dans lequel les renseignements sur les organismes consacrés à l'alphabétisation dans toutes les régions du Québec sont mis à jour régulièrement, un calendrier dont peut se servir tout organisme pour annoncer une activité d'alphabétisation à la communauté francophone concernée ainsi qu'un dossier IFPCA comportant, entre autres, une section sur les expériences réalisées en matière de prévention de l'analphabétisme, de sensibilisation et de recherche. Il est à noter que le site présente également des liens menant vers diverses ressources québécoises anglophones en matière d'alphabétisation.

Le CDEACF, en vertu du même mandat, offre également aux formatrices et aux formateurs des commissions scolaires et des organismes d'action communautaire en alphabétisation des sessions de perfectionnement sur l'utilisation d'Internet et sur l'enseignement de cette utilisation aux adultes, en plus de conseils relativement au développement d'outils web.

Enfin, un groupe de discussion par courriel ayant pour nom *Pratiques* (pratiques@cdeacf.ca) a été créé. C'est un véhicule privilégié pour l'échange d'information entre les membres de la communauté francophone de l'alphabétisation.

3.1.1.1.4 La Fondation pour l'alphabétisation

Fondée en 1989, la Fondation pour l'alphabétisation (FPA) est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de faire en sorte que tous les adultes aient accès à une formation de base en lecture et en écriture. Elle se consacre particulièrement à l'organisation d'activités-bénéfice, au soutien à la communauté, à la prévention de l'analphabétisme et du décrochage scolaire, à la prestation de services de référence et à la sensibilisation de la population à l'alphabétisation. Elle est également à l'affût des tendances et des meilleures pratiques lui permettant de réaliser sa mission.

La Fondation a aidé des milliers de personnes en réalisant notamment des campagnes de publicité et des activités de financement de même qu'en orientant et en ralliant toutes les personnes qui s'intéressent à l'alphabétisation et aux projets menés en la matière. Elle a un mandat unique au Québec et au Canada, spécialement en ce qui a trait aux services de référence. Elle permet à d'autres milieux, dont celui des affaires, de promouvoir l'alphabétisation en soutenant ceux et celles qui y travaillent.

En 2003-2004, la Direction de la formation générale des adultes (DFGA) a accordé une aide financière à la Fondation afin de soutenir certaines de ses initiatives, dont la ligne de référence téléphonique francophone et anglophone *Info alpha* (1 800 361-9142), conçue en 1990 et grâce à laquelle on peut obtenir de l'information sur les services offerts en alphabétisation et sur les modalités d'inscription à ceux-ci. Rappelons que la DFGA avait confié en 2002 à la Fondation la création de la ligne bilingue *Info Apprendre* (1 888 488-3888), consacrée à la communication de renseignements sur les services offerts dans chaque région administrative du Québec relativement à la formation de base allant de l'alphabétisation à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP).

3.1.2 L'alphabétisation en anglais

3.1.2.1 Les Literacy Partners of Quebec

Les Literacy Partners of Quebec (LPQ) constituent un regroupement provincial qui assure, depuis 1992, la gestion des activités d'alphabétisation menées en anglais au Québec. Formé de groupes s'intéressant à l'alphabétisation, ce regroupement s'est fixé les objectifs suivants :

- représenter les groupes et les organisations anglophones du Québec en ce qui a trait au dossier de l'alphabétisation;
- fournir des services à ses membres en matière de promotion de l'alphabétisation, d'information, d'échange de ressources et de partage d'expériences dans le domaine;
- appuyer les actions collectives relativement :
 - aux adultes en formation;
 - aux fournisseurs de services;
 - aux décisions politiques;
 - à la communauté;
 - au monde des affaires;
 - à toute autre organisation qui s'intéresse à l'alphabétisation.

3.1.2.2 Le Centre for Literacy

Le mandat du Centre for Literacy (CFL) est axé sur le perfectionnement, la recherche et l'information dans un contexte de soutien et de promotion de l'alphabétisation de la population anglophone. Le Centre s'avère un lieu d'apprentissage neutre où intervenants, chercheurs et décideurs peuvent se rencontrer et étudier des questions relatives à l'alphabétisation et à l'éducation des adultes.

Les activités du CFL sont variées et comprennent :

- la diffusion de bulletins d'information;
- l'organisation de séminaires, pendant la période estivale, portant sur plusieurs sujets d'intérêt en matière d'alphabétisation (les technologies de l'information et de la communication, les problèmes d'apprentissage, la santé, la communication, par exemple);
- le soutien aux bénévoles ainsi qu'aux agentes et agents d'alphabétisation;
- la sensibilisation de la population à l'analphabétisme et aux différents services d'alphabétisation.

De plus, depuis 1999-2000, le CFL est mandaté par la DFGA pour assurer la collecte du matériel IFPCA de même que la diffusion des trousseaux destinés aux commissions scolaires et aux organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation du milieu anglophone.

3.1.2.3 Le Quebec Literacy Working Group

Le Quebec Literacy Working Group (QLWG) est à la fois un groupe de travail et un réseau provincial qui appuie, depuis 1978, le personnel des commissions scolaires dans son travail d'alphabétisation auprès de la population anglophone.

Chacune des onze⁶ commissions scolaires membres est autonome en ce qui a trait à l'application des politiques et des programmes d'alphabétisation, pourvu qu'elle tienne compte des paramètres établis par le ministère de l'Éducation.

La mission du QLWG est de promouvoir, de faire progresser et de soutenir l'alphabétisation des adultes, l'alphabétisation des jeunes adultes ainsi que l'alphabétisation familiale dans le milieu anglophone du Québec.

6. Y compris les commissions scolaires Kativik et Crie.

Un des volets de la mission du QLWG consiste à doter les commissions scolaires anglophones de l'information et des outils nécessaires pour qu'elles puissent remplir leur engagement dans le domaine de l'alphabétisation.

3.1.2.4 L'Alphabétisation Laubach du Canada-Québec/Les volontaires de l'alphabétisation du Québec

Le regroupement Alphabétisation Laubach du Canada-Québec/Les volontaires de l'alphabétisation du Québec (LLC-Q/LVQ) est constitué de onze groupes de bénévoles qui utilisent diverses méthodes pour offrir des services d'alphabétisation à la population anglophone du Québec. LLC-Q/LVQ a été créé en 1980, avec la collaboration du QLWG. Une restructuration a été effectuée en 1993 pour intégrer les groupes de bénévoles qui n'étaient pas membres du réseau Laubach. LLC-Q/LVQ a pour objectif de faire tomber les barrières dressées entre la lecture et les personnes analphabètes et de favoriser la promotion des services d'alphabétisation auprès de la population anglophone intéressée. Cet organisme veut aussi encourager la communication entre les groupes anglophones qui bénéficient du PACTE. Enfin, les différents conseils de LLC-Q/LVQ se rassemblent régulièrement en vue de promouvoir des sessions de formation destinées aux personnes analphabètes ou aux bénévoles.

3.1.2.5 La Quebec English Literacy Alliance

La Quebec English Literacy Alliance (QELA) est un réseau provincial d'alphabétisation anglophone composé de personnes représentant le QLWG et LLC-Q/LVQ. Le mandat et les activités de la QELA, ainsi que les services qu'elle offre, sont déterminés annuellement selon les besoins des organisations qui en sont membres. Ces besoins touchent notamment la recherche et la promotion en matière d'alphabétisation de même que la concertation entre les membres par la circulation et le partage d'information.

3.1.2.6 Les formes de partenariat

Il existe de plus en plus de liens de partenariat entre le ministère de l'Éducation et d'autres ministères, notamment les ministères de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, de la Santé et des Services sociaux, de la Culture et des Communications ainsi que des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Ces liens sont davantage mis en évidence depuis l'application de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* et du plan d'action qui en découle, lesquels ont été adoptés en mai 2002.

Les commissions scolaires et les organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation travaillent également en collaboration avec d'autres organismes du milieu, par exemple avec des centres locaux de services communautaires (CLSC), des syndicats et des groupes d'action communautaire.

4 L'aspect démographique

Les personnes faiblement alphabétisées, que l'on qualifie le plus souvent d'analphabètes, sont celles qui, dans leur langue maternelle, possèdent en matière d'écrit des compétences leur permettant tout au plus d'accomplir des tâches élémentaires comme le repérage d'une information unique ou la résolution d'un problème de mathématique simple, et ce, à la condition que le matériel écrit soit clair ou familier. Les capacités en lecture de ces personnes se situent au niveau le plus bas sur l'échelle de cinq niveaux établie en 1994 lors de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes.

Les résultats de la nouvelle enquête actuellement menée en ce qui concerne le même sujet permettront de mettre à jour les données relatives au pourcentage d'analphabètes du Québec.

4.1 Les commissions scolaires

L'augmentation de l'effectif inscrit en alphabétisation dans les commissions scolaires observée depuis quelques années a été également constatée en 2002-2003. Ainsi, le nombre d'inscriptions est passé de 12 069 en 2001-2002 à 13 877 en 2002-2003. Cette hausse est attribuable à différents facteurs, notamment aux nombreuses activités de sensibilisation et de recrutement menées tout au long de l'année par les commissions scolaires et les organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation. La campagne de promotion de l'alphabétisation du Ministère, qui a mis en évidence la ligne *Info alpha* de la Fondation pour l'alphabétisation, et la contribution de divers partenaires sont aussi des éléments pouvant expliquer l'augmentation de l'effectif.

4.2 Les organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation

Le Ministère ne dispose pas de système de collecte des données concernant les services offerts à la population par les organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation. On estime cependant que près de 8 000 personnes ont bénéficié de ces services en 2003-2004.

5 Le financement des services d'alphabétisation

En 2003-2004, les commissions scolaires ont investi dans l'alphabétisation quelque 20 millions de dollars puisés, notamment, dans l'enveloppe que leur accorde le Ministère pour la formation générale des adultes. De plus, pour la même année, le Ministère a versé, par l'intermédiaire du PACTE, plus de 10 millions de dollars aux organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation.

Par ailleurs, conformément à l'entente liée aux IFPCA, une somme de 3 791 450 \$ a été consentie aux commissions scolaires et aux organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation afin qu'ils présentent et réalisent des projets de développement en matière d'alphabétisation. Ce montant ne pouvait toutefois servir à la prestation de services d'enseignement. Notons que l'entente permet également au Ministère de mettre en œuvre des projets à l'échelle de la province, et que ce dernier dispose, pour ce faire, d'une enveloppe budgétaire particulière.

6 Les priorités de 2003-2004 et de 2004-2005

6.1 Les priorités de 2003-2004

Le ministère de l'Éducation, en collaboration avec ses partenaires des commissions scolaires et des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation, a établi, en 2003-2004, certaines priorités relativement à la mise sur pied et à la poursuite d'activités d'alphabétisation. Ces dernières peuvent être destinées à des groupes en particulier ou encore à l'ensemble des personnes qu'intéresse l'alphabétisation.

6.1.1 La *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*

La mise en œuvre des différentes mesures relatives à l'alphabétisation prévues au plan d'action découlant de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* s'est poursuivie en 2003-2004. Ces mesures ont trait plus précisément à la rénovation du curriculum, à la promotion de l'alphabétisation, à la prévention de l'analphabétisme, à l'action communautaire autonome, aux services d'accueil et de référence ainsi qu'au soutien à la production de documents en écriture simple.

6.1.2 La rénovation du curriculum

Les travaux relatifs à la formation générale de base ont porté en 2003-2004 sur les objets suivants :

- élaboration des programmes d'études;
- mise au point des prototypes et des modèles d'évaluation des compétences ainsi que des instruments destinés à la reconnaissance des acquis extrascolaires relatifs au français, langue seconde;
- établissement d'un plan de formation continue du personnel enseignant.

6.1.3 La prévention de l'analphabétisme

Conformément aux orientations de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, en matière de prévention de l'analphabétisme, les actions énumérées ci-dessous ont été réalisées.

□ **Le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés**

Le *Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés* a été lancé en 1999 par le ministère de l'Éducation en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, a été reconduit en 2003-2004.

Des partenariats ont été établis aux paliers national, régional et local afin d'étendre le Programme aux 17 régions administratives du Québec et d'intégrer les activités d'éveil à la lecture et à l'écriture dans les pratiques des organismes participant aux projets subventionnés par l'intermédiaire de celui-ci. Ainsi, plus de 31 projets concertés d'une durée moyenne de deux ans, mis en œuvre par des partenaires issus de tous les secteurs et œuvrant dans les milieux défavorisés, ont été subventionnés en 2003-2004. D'autres projets (35) seront subventionnés au cours des prochaines années. Enfin, les projets d'appui ont été poursuivis, et leur mise à jour a été effectuée. Les projets d'appui comprennent, notamment, une session de formation continue destinée aux partenaires locaux; la présentation dans Internet, à l'adresse www.meq.gouv.qc.ca/dfga/politique/eveil, d'une rubrique d'éveil à la lecture et à l'écriture de faisant état du recensement des pratiques en cette matière; la diffusion, par les ministères concernés aux paliers national, régional et local, de matériel de sensibilisation; la mise en ligne du site Internet de formation à l'adresse www.cours.sofad.qc.ca, et l'évaluation du Programme. Enfin, une rencontre suprarégionale des coordonnateurs et des coordonnatrices des 31 projets a eu lieu en juin 2004.

□ **Le Programme famille, école, communauté : réussir ensemble**

Le *Programme famille, école, communauté : réussir ensemble* découle du plan d'action qui accompagne la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* et du *Plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale*. Il est sous la responsabilité du ministère de l'Éducation et réalisé par celui-ci en collaboration avec les ministères de la Culture et des Communications, de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'avec le Conseil de la famille et de l'enfance.

Il s'agit d'un programme qui vise à :

- expérimenter un modèle de communauté éducative (mobilisation de la communauté) en vue de favoriser la réussite des élèves du primaire venant d'un milieu défavorisé;
- mettre au point un processus de mise en place de ce modèle;
- diffuser les résultats de cette expérimentation dans l'ensemble du réseau scolaire et au sein des réseaux des ministères partenaires;
- favoriser l'appropriation des résultats de cette expérimentation dans le réseau de l'éducation et ceux des ministères partenaires.

Le Programme s'adresse aux familles qui comptent un ou plusieurs enfants âgés de 2 à 12 ans. L'action précoce proposée dans celui-ci vise à renforcer les habiletés et les pratiques parentales et à permettre ainsi aux enfants d'arriver à l'école avec un coffre d'outils bien rempli (éveil à la lecture et à l'écriture, développement du langage, habiletés sociales, etc.). Il s'agit donc de miser sur une approche préventive plutôt que sur une approche de type compensatoire qui consisterait, par exemple, à stimuler l'enfant pour compenser les difficultés parentales.

Le Programme a été expérimenté cette année dans 11 commissions scolaires sur deux territoires d'écoles primaires. Il y a 17 équipes locales regroupant plus de 240 partenaires ont réalisé une

analyse de leur situation et élaboré leur plan de réussite, qui devrait être mis en œuvre en septembre prochain.

6.1.4 L'alphabétisation et les jeunes adultes

Un soutien a été offert aux organismes désirant adopter l'approche d'appropriation de la lecture et de l'écriture mise au point par la Boîte à lettres de Longueuil.

6.1.5 L'accueil des personnes peu scolarisées

Des sessions de formation continue portant sur l'approche à privilégier avec les personnes peu scolarisées ont été préparées en 2003-2004 à l'intention du personnel d'accueil des commissions scolaires, des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation ainsi que des centres locaux d'emploi (CLE) du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

6.1.6 Les Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation

En 2003-2004, le ministère de l'Éducation a réalisé relativement au programme IFPCA les actions décrites dans les lignes qui suivent.

6.1.6.1 La campagne de promotion de l'alphabétisation

Le ministère de l'Éducation a mené en 2003-2004 le troisième volet de sa campagne visant à contrer l'analphabétisme. Celle-ci a donné lieu à la diffusion de diverses publicités dans les hebdomadaires locaux, dans les lieux dits de « passage obligé », soit les hôpitaux, les CLSC et les CLE, dans les réseaux d'alphabétisation ainsi que dans des colloques.

6.1.6.2 Les réflexions sur les perspectives d'avenir

Des miniforums régionaux concernant les perspectives d'avenir liées au dossier de l'alphabétisation ont été préparés à l'intention des agentes et agents d'alphabétisation.

6.1.6.3 La recherche

En 2003-2004, la DFGA s'est consacrée aux activités suivantes relativement au dossier de la recherche en matière d'alphabétisation :

- rédaction de la version 2002-2003 du portrait statistique des personnes inscrites en alphabétisation dans les services d'éducation des adultes des commissions scolaires et des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation;
- promotion de ce document, à l'occasion d'une tournée provinciale, auprès des commissions scolaires et des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation;
- poursuite des travaux de collecte de données sur l'effectif scolaire inscrit dans le réseau des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation;
- offre d'un soutien ponctuel aux organismes qui désiraient entreprendre une démarche de recherche;
- soutien à une recherche-action liée au recrutement en alphabétisation et portant sur une approche dite de « réseaux d'échanges réciproques des savoirs »;
- collaboration à la rédaction d'un document sur la population ciblée par la formation de base au Québec;
- soutien à une recherche portant sur les connaissances relatives au maintien des capacités de lecture des adultes.

6.1.6.4 La formation à distance

En 2003-2004, une recherche-action a été poursuivie en ce qui a trait au dossier de la formation à distance afin de bonifier le cadre de référence mis au point en 2002-2003.

6.1.6.5 Les technologies de l'information et des communications

Le suivi relatif au site *Espace alpha* (www.espacealpha.cdeacf.ca), animé par le CDEACF, a été assuré.

6.1.7 Le secteur anglophone

Les versions anglaises de la trousse *De A à Z on s'aide!*, du *Coffret de matériel andragogique pour la formation des personnes ayant des problèmes d'apprentissage : alphabétisation, présecondaire, secondaire* et de la trousse *Mijote-moi une histoire* ont été produites, et des sessions portant sur ces outils de même que sur des situations fonctionnelles liées à la prévention de l'analphabétisme ont été préparées.

6.2 Les priorités de 2004-2005

Les priorités de la DFGA en matière d’alphabétisation pour 2004-2005 s’inscriront dans la continuité des actions réalisées relativement à celles de 2003-2004.

6.2.1 La formation générale commune de base

Les priorités pour 2004-2005 sont les suivantes :

- production et validation des programmes d’études;
- travaux relatifs au cadre organisationnel;
- organisation d’activités de formation continue à l’intention du personnel scolaire.

6.2.2 La prévention de l’analphabétisme

La mise en œuvre du *Programme d’aide à l’éveil à la lecture et à l’écriture dans les milieux défavorisés* sera caractérisée en 2004-2005 par les actions suivantes :

- réalisation d’environ huit nouveaux projets d’éveil à la lecture et à l’écriture;
- intégration de pratiques qui concernent l’éveil à la lecture dans les programmes et plans d’action des ministères qui collaborent au Programme;
- soutien aux coordonnateurs et coordonnatrices du Programme par des réunions suprarégionales;
- évaluation de l’implantation du Programme;
- réalisation concertée de recherches visant à évaluer la portée du Programme;
- organisation d’activités de sensibilisation par tous les acteurs tant au palier régional, local que national.

La mise en œuvre du *Programme famille, école, communauté : réussir ensemble*, prévue dans le plan d'action de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, se poursuivra en 2004-2005.

Par ailleurs, des sessions de formation continue sur la trousse *Mijote-moi une histoire* seront offertes au personnel des commissions scolaires et des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation.

6.2.3 L'accueil des personnes peu scolarisées

Les sessions de formation continue préparées en 2003-2004 seront offertes.

6.2.4 Les Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation

6.2.4.1 La campagne de promotion de l'alphabétisation

La deuxième partie de la vaste campagne de promotion de l'alphabétisation ayant pour thème *Savoir lire, écrire et compter, c'est profiter de la vie* fera l'objet d'un lancement le 8 septembre 2004. Seront réalisées toute l'année diverses actions liées à celle-ci : animation dans les salons, expositions et colloques, placement-média, distribution de matériel dans les lieux dits de « passage obligé », affichage dans les véhicules de transport en commun, etc.

6.2.4.2 Les réflexions sur les perspectives d'avenir

Une trousse d'animation sera fournie aux régions afin que celles-ci puissent tenir des miniforums sur le partenariat en alphabétisation durant la *Semaine québécoise des adultes en formation*, qui se déroulera du 2 au 8 avril 2005.

6.2.4.3 La recherche

Les activités de recherche réalisées en 2003-2004 se poursuivront.

6.2.4.4 La formation à distance

Le cadre de référence en formation à distance sera diffusé.

6.2.4.5 Les technologies de l'information et des communications

Le suivi relatif à la gestion du site *Espace alpha* sera effectué.

6.2.5 Le secteur anglophone

Les sessions préparées cette année seront offertes.

7 Le personnel des services d'alphabétisation du gouvernement

À l'heure actuelle, il n'existe pas de données sur le personnel qui, au sein du gouvernement du Québec, est affecté au dossier de l'alphabétisation. Toutefois, au ministère de l'Éducation, plus particulièrement à la DFGA, deux personnes, soit un coordonnateur et une secrétaire, travaillent à temps plein au dossier des services d'alphabétisation offerts dans les commissions scolaires, tandis que neuf autres le font à temps partiel. De plus, trois employés du Ministère, dont une secrétaire, se consacrent au dossier des organismes d'action communautaire autonome en alphabétisation. Enfin, dans chacune des directions régionales du Ministère, une personne est responsable de l'ensemble du dossier de la formation générale des adultes et donc du secteur de l'alphabétisation.

8 La personne-ressource en matière d’alphabétisation au ministère de l’Éducation

Pour de plus amples renseignements sur le dossier de l’alphabétisation, on peut communiquer avec :

M^{me} Andrée Racine

Direction de la formation générale des adultes

Ministère de l’Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 13^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : (418) 644-4875

Télécopieur : (418) 644-6975

Courriel : andree.racine@meq.gouv.qc.ca